



BILAN ACTIVITES ALT JEUNES – 2019

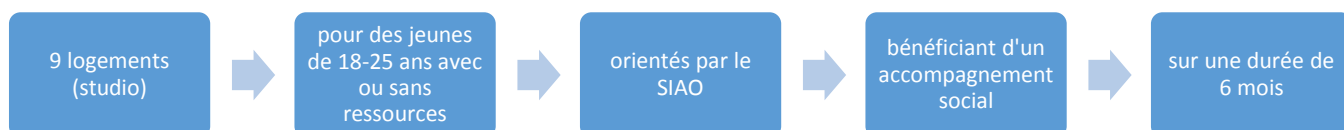
81-83-85 rue de la Gare 97490 Sainte-Clotilde

SOMMAIRE

PRESENTATION DU DISPOSITIF ALT Jeune	3
DESCRIPTIFS DES MENAGES ENTRES AU COURS DE L'ANNEE 2019.....	4
Etat Civil.....	4
Age.....	4
Ressources des ménages à l'entrée dans les logements.....	4
Orientation des ménages vers le SIAO	5
Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT	5
DESCRIPTIF DES MENAGES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2019	6
Durée moyenne des séjours.....	6
Les sorties.....	6
Le taux d'occupation	8
L'intervention de l'Association RIVE.....	9
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	10

PRESENTATION DU DISPOSITIF ALT Jeune

En plus de ses cinq autres établissements, l'Association La Halte Père Etienne Grienenberger (LHPEG) gère un dispositif d'hébergement d'insertion appelé ALT¹ Jeune, situé au Chaudron.



²L'ALT Jeune c'est quoi ?

A chaque admission, un contrat d'occupation ainsi qu'un contrat d'objectifs sont signés avec le jeune et l'Association. Le contrat d'objectifs permet d'avoir un point de départ de l'accompagnement mais surtout de pouvoir évaluer les objectifs, atteints ou pas, au bout des 6 mois. De manière générale, nous retrouvons les mêmes objectifs à savoir :

- Mettre à jour la situation administrative (CMU, carte d'identité, avis d'imposition),
- Instruire une demande de logement social,
- Ouvrir un livret A pour la réalisation d'une épargne,
- Se rendre à la mission locale toutes les semaines et multiplier les candidatures.

Des objectifs plus personnalisés peuvent également être contractualisés.

Le dispositif correspond à une étape dans un parcours d'insertion afin de permettre à ces jeunes d'accéder aux droits auxquels ils prétendent et travailler avec eux un projet de relogement.

¹ ALT : Allocation Logement Temporaire

² SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

DESCRIPTIFS DES MENAGES ENTRES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Etat Civil

	Personnes
Hommes	9
Femmes	4
TOTAL	13

Commentaires :

Comme pour l'année précédente, le nombre de jeunes hommes accueillis est plus important que celui des jeunes femmes.

Age

	Personnes
18 ans	0
19 ans	1
20 ans	4
21 ans	2
22 ans	2
23 ans	2
24 ans	1
25 ans	1
TOTAL	13

4 personnes sur 13 accueillis ont 20 ans. Le plus jeune a 19 ans.

Ressources des ménages à l'entrée dans les logements

	Personnes
RSA	0
Chômage indemnisé	1
Indemnités de stage	2
Salaire	1
Intérim	1
Garantie jeunes	5
AAH	1
Sans ressources	2
TOTAL	13

	Personnes
0€	2
Moins de 300€	2
De 300€à 600€	7
De 600€à 1 000€	1
Plus de 1 000€	1
TOTAL	13

Sur 13 personnes accueillies, 5 jeunes perçoivent la garantie d'un montant de 472€

Nous considérons les jeunes qui bénéficient de cette prestation comme « sans ressources ». En effet, la garantie jeune a déjà démarré quelques mois avant l'entrée de la personne dans l'ALT Jeune. Le dispositif garantie jeune est signé pour une durée d'un an et le jeune accompagné se retrouve très vite sans ressources.

En rajoutant alors les 2 jeunes arrivés avec 0€, nous pouvons dire que la part des ménages accueillis sans ressources a augmenté en 2019.

Orientation des ménages vers le SIAO

	Personnes
Mission Locale	12
Maison Départementale	1
Centre d'hébergement	0
Autre	0
TOTAL	13

Commentaires :

De manière générale, les instructeurs des demandes en ALT Jeune restent les missions locales.

Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT

	Personnes
SDF	4
Expulsion	0
Hébergé chez un tiers	9
Incarcéré	0
Hospitalisé	0
Autre	0
TOTAL	13

Commentaires :

Avant l'accès au dispositif ALT Jeune, les orientés étaient hébergés chez de la famille ou des amis. Pour plusieurs raisons (conflits, logement trop petit), l'hébergement n'a pas duré.

En outre, nous rencontrons de plus en plus de situations de jeunes SDF qui dorment dans des squats, des voitures abandonnées.

DESCRIPTIF DES MENAGES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2019

Durée moyenne des séjours

	Personnes
Moins d'un mois	1
De 1 à 3 mois	0
De 3 à 6 mois	1
De 6 à 9 mois	0
De 9 à 12 mois	1
Plus de 12 mois	3
TOTAL	6

Les sorties

	Personnes
Sortie vers le logement (parc privé, parc public)	1
Retour chez la famille	1
Abandon	2
Fin de prise en charge	1
Autre	1
TOTAL	6

Commentaires :

La part des personnes accédant à un logement ou une nouvelle orientation à la sortie du dispositif est en baisse par rapport à 2018.

- Sortie travaillée

En 2018, nous attendions une proposition de logement pour une jeune : cette dernière s'est vue attribuer un logement dans le parc social en 2019. Nous l'avons accompagné dans ses démarches administratives telles que la demande de CAF, l'instruction d'une demande de FSL... Mme était très angoissée à l'idée de se retrouver seule. Il était alors important de la soutenir et de lui expliquer que nous pouvions lui apporter écoute, aide, conseil même si elle était déjà installée.

- 3 fin de prise en charge

- Première fin de prise en charge : les objectifs fixés avec la jeune n'ont pas été atteints du fait de la jeune qui ne réalisait aucun de ses engagements, malgré les points réguliers avec le directeur et l'équipe. En outre, à plusieurs reprises, nous l'avons reçu en entretien pour lui rappeler le règlement de fonctionnement, règlement qu'elle n'a pas respecté notamment par l'accueil de personnes étrangères à la structure et pour lesquelles il était interdit d'avoir tout contact dans l'enceinte de l'établissement, puisqu'elles posaient problème à l'ensemble des résidents, en les dépouillant de tout leur argent.

- Nous avons mis fin à une seconde prise en charge, en accord avec le jeune. En effet, Mr se trouvait dans deux situations : à la fois, celle de rester dans le dispositif et de se consacrer à son projet professionnel ou celle de repartir vivre avec son ancienne copine, mère de son premier enfant et enceinte du second.

Après avoir échangé avec lui, il a rendu son logement, pour des raisons financières. En effet, bénéficiant des allocations chômage à sa sortie du dispositif, il subvenait aux besoins de sa petite famille, la copine étant d'origine étrangère et en situation d'irrégularité. Elle ne percevait aucunes ressources. Il ne pouvait donc pas assumer le paiement de deux logements. Nous lui avons expliqué qu'il était important pour la mère de rencontrer une assistante sociale de secteur, mais cette dernière craignait que son enfant soit placé. La question de la parentalité lui a été rappelé notamment concernant le rôle du père.

- Troisième et dernière fin de prise en charge, celle d'un jeune qui a abandonné son logement. Toutefois, il avait remis les clés à son cousin qui occupait les lieux. Nous ne nous sommes

rendu compte de cela que tardivement et avons demandé au cousin de nous remettre les clés. Refusant dans un premier temps, car il expliquait avoir tout son matériel de travail dans l'appartement, nous lui avons fait comprendre qu'il n'était pas le locataire en titre et que n'aurions pas d'autre choix que de porter plainte. Peu après, nous avons récupéré les clés et remis la place au SIAO.

- Abandon

Après plus d'un an dans le dispositif et ayant posé plusieurs problèmes dans le quartier, le jeune a décidé de quitter de lui-même le dispositif et est reparti dans sa famille, dans le Sud.

- Autre

Nous avons reçu une orientation qui n'a pas abouti : le candidat ne s'est pas présenté au rendez-vous.

[Le taux d'occupation](#)

Taux d'occupation au 31 décembre 2019 :

Bâtiment	N°appartement	ENTREE	SORTIE	NB NUITEES	Tx occupation/Ch
Bâtiment 81	10	01/01/2019	31/12/2019	365	100
	11	01/01/2019	27/03/2019	85	23,29
		02/07/2019	31/12/2019	182	49,86
Bâtiment 83	5	01/01/2019	01/04/2019	90	24,66
		04/07/2019	31/12/2019	180	49,32
	6	01/01/2019	19/02/2019	49	13,42
		10/04/2019	31/12/2019	265	72,6
	7	01/01/2019	31/12/2019	365	100
Bâtiment 85	1	01/01/2019	31/07/2019	211	57,81
		09/08/2019	19/08/2019	10	2,74
		30/08/2019	31/12/2019	123	33,7
	11	01/01/2019	01/04/2019	90	24,66
		21/05/2019	31/12/2019	224	61,37
				2239	87,63209393

Le taux d'occupation de l'année 2019 est de 87,63% contre 91,78% en 2018.

Cette baisse s'explique par les durées de séjour plus importantes pour certains jeunes (2 ans).

Par exemple, nous accueillons une jeune depuis 2018, qui, faute de ressources pérennes, ne peut prétendre à un logement. Il s'agit d'une jeune sérieuse, motivée et investie dans ses recherches professionnelles. Nous la soutenons dans ses projets et avons renouvelé son contrat pour ne pas la mettre en difficultés.

L'intervention de l'Association RIVE

L'association Rive, dans le cadre de ses missions d'« Education à la vie affective et sexuelle » et « Réduction des risques » a mis en place des actions de prévention sous forme de séances d'éducation dans le domaine de la santé sexuelle et de dépistage auprès des jeunes de l'ALT.

L'objectif général de ces interventions est d'améliorer la santé sexuelle de chacun.

Cette intervention fait suite à la situation d'un jeune, très inquiet, suite à un rapport sexuel non-protégé. Il a eu un suivi régulier tant sur le site de l'ALT Jeune que sur la permanence de RIVE.

Dans ce contexte, nous avons demandé aux intervenants de nous remettre des préservatifs, à disposition du public accueilli mais aussi des personnes étrangères à la structure qui le souhaitent.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La durée d'accompagnement au sein de l'ALT Jeune est de plus en plus longue. Nous constatons qu'il est plus difficile pour les jeunes, ayant des ressources très précaires, d'avoir accès à un logement.

Cette année encore, l'Association a réalisé un effort considérable pour permettre un nouveau départ aux jeunes sans ressources : exonération du paiement de la participation financière (d'un montant de 50€/mois), prise en charge des factures d'eau et d'électricité et avance de trésorerie de 200€/mois pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Au total, 2 215€ d'avance de trésorerie ont été remis à ces jeunes.

Dans l'attente de ressources stables, ceux bénéficiant de la garantie jeunes pourront ainsi réaliser une petite épargne en vue de préparer leur futur accès à un logement.

L'équipe sociale du dispositif est la même que celle en charge de la maison-relais. Elle doit être plus vigilante quant aux situations des accueillis, hébergés temporairement. Des rendez-vous réguliers sont fixés et tout est retrace par écrit dans les dossiers individuels.

Ce dispositif joue un rôle important de transition vers le logement pour un public en grandes difficultés. Mais il faut aussi souligner le travail accompli tant par l'Association, d'un point de vue financier, que par l'équipe, sur le plan de l'accompagnement social.